



Waremme, le 09 mai 2019

<p style="text-align: center;">Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion « Dernières fiches projets » 08 mai 2019</p>
--

Membres de la CLDR :

Présents : 15 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Dominique DELCOURT, Anne DE SMET, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Valérie FRIPPIAT, Éric HAUTPHENNE, Louis LAMBERT (invité), Bénédicte MARLIER, Jules PONCLET, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Margaux VERLAINE

Pour la Commune : Isabelle EBROIN

Pour la FRW : Suzanne JADOUL, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement

Excusés : 2 personnes : Patrick de CHANGY, Lidvine WEBER

Pour le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne : LEUNEN Sébastien

Ordre du Jour :

- Remarques de la CLDR sur les fiches-projets
- Approfondissement : Acquisition et aménagement du bois de Ferrières
- Approfondissement : Création d'un espace jeunes
- PCDR : Les suites
- Les 5 dernières minutes

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :
<http://bit.ly/HéronCLDR17>

Suzanne Jadoul annonce l'ordre du jour et s'assure que le compte rendu de la réunion du 27 mars 2019 ne fait pas l'objet de remarques. Il est donc approuvé.

1. Remarques de la CLDR sur les fiches projets

Cinq fiches avaient été proposées pour relecture lors de la réunion précédente :

- 1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque
- 2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque
- 1.2 Quartier de l'Esp'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain
- 1.3 Quartier de l'Esp'âge : création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes
- 3.11 Quartier de L'Esp'âge : création de sept logements locatifs

Les commentaires ont été formulés en temps et en heure par la CLDR. Aucun ne nécessite une discussion en réunion plénière : ils ont donc été transmis au bureau d'études qui les intégrera dans ses documents.

Groupe Patrimoine

La prochaine réunion d'information sera organisée à Waret-l'Evêque ce jeudi 23 mai à l'école communale. Les membres de la CLDR originaires de Waret s'arrangent entre eux pour distribuer les invitations qui leur sont remises en séance.

2. Acquisition et aménagement du bois de Ferrières

Lors de la précédente réunion, les membres de la CLDR ont décidé de remonter ce projet en Lot 1 car l'opportunité d'acquérir le bois semble se concrétiser.

Afin de définir clairement les aménagements souhaités, les membres présents sont invités par groupe à dessiner sur carte les différents agencements, équipements et cheminements qu'ils imaginent. Sébastien Leunen, de Parc Naturel Burdinale Mehaigne aidera pour l'analyse des propositions de chaque groupe qui sont faites en plénière.

Il est important de noter qu'à ce stade, il est impossible de localiser avec précision les aménagements ou cheminements car ils seront tributaires à la fois des éventuelles recommandations qui seront faites par le DNF, et de l'inventaire que le Parc Naturel s'est proposé de réaliser.



Les membres de la CLDR manifestent par ailleurs leur souhait de pouvoir se rendre sur place pour se rendre compte des possibilités qu'offrent les lieux.

L'ensemble des groupes estiment que cet espace doit rester un havre de biodiversité plutôt qu'un lieu de détente accessible à tous à tout moment, à tel point qu'un groupe se pose la question s'il ne serait pas préférable de ne pas l'acquérir et de le laisser tel quel.

Le bois fait actuellement l'objet d'une gestion forestière (pour la valeur de son bois), mais nullement d'une gestion de la biodiversité ou de ses habitats exceptionnels pour le territoire du Parc Naturel.

Sébastien rappelle que du point de vue du Parc, c'est une opportunité qu'il serait regrettable de ne pas saisir. Cette acquisition rencontre par ailleurs pleinement un des objectifs du PCDR qui est de « protéger l'environnement et accroître la part des espace naturels ».

On le verra plus bas à travers les recommandations faites par les participants, le projet permet également de répondre à l'objectif de « créer une dynamique citoyenne de mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales de la commune ».

Les membres proposent que le bois de galerie qui abrite les populations de blaireaux ne soit accessible qu'exceptionnellement et toujours accompagné par un animateur du Parc naturel. Il sera intéressant d'envisager une éventuelle mise sous statut comme réserve naturelle communale ou domaniale.

Les membres s'interrogent sur la possibilité de pouvoir observer ces familles de blaireaux sans les déranger grâce à la création d'un poste d'observation, ponton ou par la mise en place de caméras dont les images seraient diffusées au Moulin de Ferrières. Rappelons toutefois que le blaireau est un animal principalement nocturne.

On envisagera également la possibilité de remettre à jour la source afin que les conditions d'humidité spécifiques des bois de galerie soient recréées.

En fonction des résultats de de l'inventaire qui sera réalisé, un sentier didactique sera aménagé dans la charmaie-chênaie qui constitue l'autre partie du bois afin de mettre en valeur les essences et habitats intéressants qui seront illustrés par des panneaux explicatifs, des QR codes ou de simples numéros renvoyant vers un feuillet explicatif disponible au point d'accueil du moulin ou sur internet.

Cet unique sentier, dont l'accès sera aussi éloigné que possible de la zone protégée fera une boucle permettant de rejoindre son point de départ. Un embranchement permettra toutefois de rejoindre la rue Sockeu afin de créer un cheminement vers la Commune de Wanze et le château de Moha. Un groupe propose que ce cheminement suive plutôt la vallée du ruisseau de Lavoir pour rejoindre le hameau de Longpré. Cette solution n'est toutefois pas envisageable car la totalité des terrains qu'il devrait parcourir sont privés.

Les membres souhaitent que soit analysée l'opportunité d'ouvrir ce sentier également aux Vttistes et cavaliers sans porter préjudice à la faune et à la flore. Le cas échéant on prévoira des équipements (potelets, barrières, échaliers...) limitant l'accès aux seuls piétons.

Au cœur du bois, un lieu de quiétude sera aménagé et pourra être matérialisé par de simples bancs ou un poste d'observation.

Diverses activités pourraient être organisées dans le bois avec pour objectif de sensibiliser les participants à la préservation de l'environnement, activités organisées et accompagnées par les guides du parc naturel et/ou les membres du futur groupe nature / PCDN.

Ces diverses propositions seront transmises au bureau d'étude Agora pour qu'il puisse rédiger la fiche projet.

Outre la Commune, les partenaires impliqués seront le DNF, le Parc Naturel, la CLDR, le Groupe/Nature PCDR, les propriétaires riverains, les gestionnaires du Moulin de Ferrières.

Une estimation budgétaire lui sera également transmise dès qu'un chiffre aura été communiqué par le propriétaire actuel. A défaut, on peut tabler sur un montant maximal de 220.000€ qui seront subsidiés à 80%.

Les pouvoirs subsidiants seront le Développement rural et peut-être la Direction de la nature et des espaces verts.

3. Création d'un espace jeunes

En se basant sur les besoins exprimés par les jeunes interrogés à diverses occasions, les membres sont invités en groupe à identifier un ou plusieurs lieux potentiels susceptibles d'accueillir cet espace et à dessiner les aménagements qu'ils imaginent.

Un retour est fait en plénière dont les enseignements principaux sont synthétisés ci-dessous.

Sur base des endroits identifiés par les membres, l'espace devrait occuper une superficie d'environ 300 à 400m², au moins partiellement recouvert en dur. Des murets, éventuellement sur plusieurs niveaux serviront d'assise, ils seront agencés de manière à permettre les discussions et les échanges (en U, en cercle). Un abri, fermé sur deux ou trois côtés permettra aux utilisateurs de se protéger de la pluie ou du vent en cas de mauvais temps.

Un éclairage public permettra l'occupation du lieu en soirée, des poubelles garantiront le maintien de sa propreté.

Idéalement, les sanitaires seront mutualisés avec une infrastructure publique proche. Le cas échéant, ils devront être créés.

Un parking pouvant accueillir une dizaine de vélos sera réalisé ou disponible à proximité.

Quelques modules de renforcement musculaires seront installés ainsi que d'autres équipements sportifs tels qu'une table de ping-pong en dur (pouvant servir de table de pique-nique) ou un panneau de basket.

Des plantations (arbres, haies) permettront d'isoler quelque peu l'espace et répondre au souhait émis par les jeunes interrogés de disposer d'un lieu verdurisé et ombragé.

Quel que soit l'endroit retenu, les aménagements devront être cohérents avec l'urbanisme des lieux.

Parmi les endroits retenus, la **cour de l'ancienne école communale de Héron** bénéficie d'une position centrale et facile d'accès et d'une mutualisation possible avec les infrastructures de la bibliothèque et du CPAS. L'éclairage public y est déjà présent. Le risque de conflits d'usage avec les utilisateurs de crèche communale doit toutefois être envisagés, de même que la diminution des places de stationnement déjà insuffisantes dans le cœur de village de Héron.

L'acquisition du **terrain cadastré 146M et situé à l'arrière de l'église** de Héron permettrait quant à elle la création d'un espace central et facile d'accès depuis l'espace public situé rue Saint-Martin. Les seuls riverains étant l'église et le cercle Saint-Martin, les problèmes de voisinage devraient pouvoir être minimisés. Le reste du terrain pourrait être aménagé en parking afin de désengorger le centre du village. Un projet similaire y avait déjà été imaginé dans le cadre du premier PCDR mais n'avait pu

être mené à bien en raison du prix prohibitif exigé par le propriétaire du terrain. A noter également qu'un permis de lotir datant d'octobre 1998 y prévoit la construction d'une habitation individuelle.

Enfin, **l'arrière du Héromnisports**, entre les villages de Héron et Waret, est accessible en vélo depuis la rue du bois Planté et la rue des Gottes. Les sanitaires de la salle, habituellement ouverte jusqu'à minuit, pourraient être mutualisés. Les aménagements souhaités par les jeunes sont par ailleurs complémentaires avec la finalité sportive des lieux.

La fiche se trouvant en Lot 2, il n'est pas nécessaire à ce stade d'identifier avec précision le lieu retenu, ni d'y adjoindre une estimation budgétaire.

Les informations seront transmises au bureau d'étude Agora qui pourra ainsi finaliser la rédaction de la fiche-projet.

Les pouvoirs finançant le projet seront le Développement rural et très probablement Infrasports.

4. PCDR : les suites

Nous arrivons en phase finale d'élaboration du PCDR.

Les prochaines réunions seront consacrées à la relecture du document final, à son approbation, à la composition de la délégation qui le défendra devant le Pôle aménagement du territoire ainsi qu'à la préparation du retour vers la population pour attirer de nouveaux membres.

Les dates des deux prochaines réunions sont les mercredi 05 juin et 19 juin.

Il est important qu'un maximum de membres soient présents. N'hésitez pas à battre le rappel.

5. Les 5 dernières minutes

Anne De Smet invite les membres à participer à l'Opération Bioblitz qui se déroulera à Waremmes le weekend du 1^{er} juin : <https://www.bioblitz.be/>

La soirée se termine vers 22h30.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Suzanne Jadoul,
Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

4 personnes sur 12 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	88%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	88%
5. Méthodologie de travail intéressante	75%
6. Travail personnellement enrichissant	63%

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,
vous pouvez contacter Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : s.jadoul@frw.be - m.vandenbroeck@frw.be
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou isabelle.ebroin@heron.be*
